

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE HANVOILE

DEPARTEMENT DE
L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS

CANTON DE
GRANDVILLIERS

Séance du 20 Mars 2026

L'An deux mille vingt-six le vingt mars à vingt heures trente,

Le conseil municipal de la commune de Hanvoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude BOUCHER.

Date de convocation : 16/03/2026

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 15

VOTE : 15

POUR : 15

CONTRE : /

Etaient présents : Messieurs, Daniel, Gille, Renard, Beeuwsaert, Maron, Boucher, Hédin, Boudinet, Mesdames Bellu, Bellay, Dewulf, Cornille, Brocq, Deneuille, Dévigne

Etaient représentés : /

Etaient absents excusés : /

Secrétaire de séance : Madame Caroline DENEUVILLE

Objet : Élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal - Délibération N°05 2026

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il est procédé à l'élection du maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : M. Laurent DANIEL

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs : **0**

Nombre des suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue des suffrages exprimés : **8**

A obtenu : M. Laurent DANIEL : **15**

Est élu : M. Laurent DANIEL, maire de la commune de HANVOILE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22/03/2026

Pour copie conforme

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de publication

Le Maire

Acte signé le 20/03/2026



**Le Maire,
Laurent DANIEL**

